

## COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

### DELIBERATION N°CB 12-15 du 18 OCTOBRE 2012

#### portant avis conforme sur le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) et les taux de redevances

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles, L. 213-9-1 et D.213-23
- Vu la délibération n° CB 12-13 du 27 septembre 2012 portant avis défavorable sur le 10<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie et les taux de redevances ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 12-11 du 12 octobre 2012, transmettant pour avis conforme au comité de bassin Seine-Normandie le projet de 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) , dont les dispositions figurent annexées à ladite délibération ;

Le Comité de bassin Seine-Normandie :

#### DELIBERE

##### Article unique :

Le comité de bassin Seine-Normandie donne un avis conforme sur les parties suivantes du 10<sup>ème</sup> programme 2013-2018 :

- 1- Préambule
- 2- Ambitions du 10<sup>ème</sup> programme
- 3- Les rubriques a- actions aidées de la partie 3- déclinaisons opérationnelles des ambitions du 10<sup>ème</sup> programme
- 4.1- Politique générale d'intervention relative à la sélectivité des aides et à la politique des taux d'aides
- 4.3- Modalités des redevances (principes de zonages, taux, assiette et recettes) hors annexes
- 4.4- Equilibre financier

dont les dispositions figurent ci-joint et sur le projet de délibération du conseil d'administration annexé.

**La Secrétaire  
du comité de bassin**

**Michèle ROUSSEAU**

**Le Président  
du comité de bassin**

**André SANTINI**